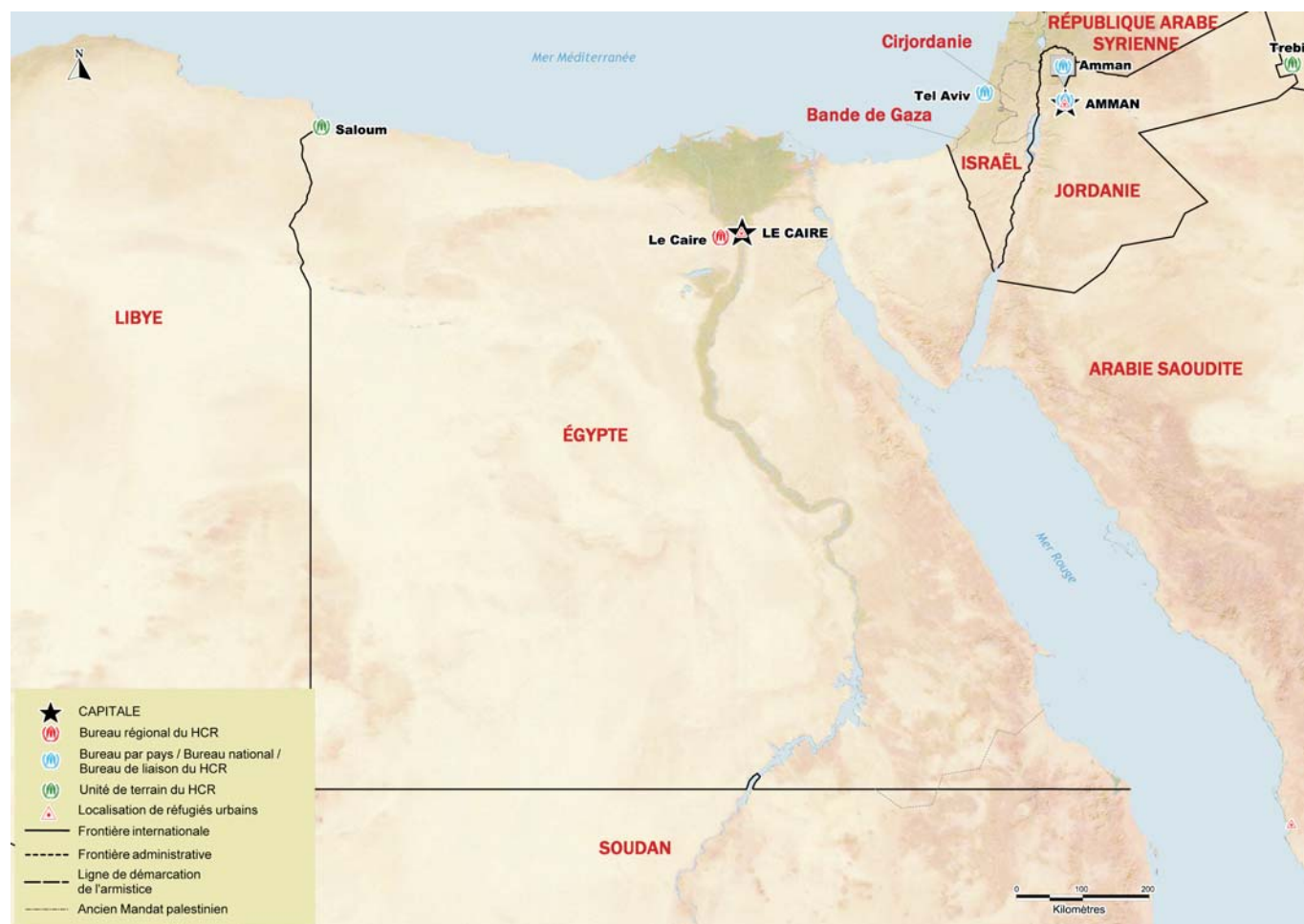


ÉGYPTE



Environnement opérationnel

Contexte

Comme d'autres pays de la région, en 2011, l'Égypte a été le théâtre de bouleversements de grande ampleur, qui ont eu des conséquences immédiates sur les activités du HCR. Quoique signataire de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967, ainsi que de la Convention de l'OUA de 1969, l'Égypte ne s'est pas encore dotée de procédures ni d'institutions nationales en matière d'asile. Le HCR assure donc l'enregistrement, la délivrance de documents et la détermination du statut de réfugié en vertu d'un mémorandum d'entente conclu avec le

Gouvernement en 1954. Les changements intervenus en Égypte, sous la forme du nouveau gouvernement de transition issu des récents événements, suscitent l'espoir de voir apparaître un environnement plus propice à la protection des réfugiés.

L'Égypte est à la fois un pays d'accueil pour les réfugiés et un pays de transit, souvent traversé par des mouvements irréguliers, provenant en particulier de pays d'Afrique subsaharienne, qui passent par le Nord-Sinaï. Pour le HCR, il est toujours prioritaire de répondre aux problèmes posés par ces mouvements en procédant d'une manière qui tienne compte des préoccupations de l'Égypte en matière de sécurité et respecte dans le même temps le principe de non-refoulement.

Chiffres prévisionnels pour l'Égypte

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2012		DÉC. 2012 – JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Iraq	7 400	7 400	7 500	7 500	8 000	8 000
	Somalie	6 600	6 600	7 000	7 000	7 500	7 500
	Soudan	10 300	10 300	12 000	12 000	13 500	13 500
	Pays divers	2 200	2 200	2 500	2 500	3 000	3 000
Demandeurs d'asile	Érythrée	1 300	1 300	1 500	1 500	2 000	2 000
	Somalie	1 400	1 400	1 500	1 500	1 500	1 500
	Soudan	14 500	14 500	16 500	16 500	17 500	17 500
	Pays divers	900	900	1 000	1 000	1 000	1 000
Total		44 600	44 600	49 500	49 500	54 000	54 000

Depuis que des violences ont éclaté en Libye en février 2011, près de 475 000 personnes - dont des Libyens, des ressortissants d'autres pays et des réfugiés qui résidaient en Libye - sont entrées en Égypte en passant par Saloum. À ce jour, on estime qu'environ 238 000 Libyens sont rentrés dans leur pays ; en revanche, 15 300 Libyens ayant franchi la frontière à Saloum vivent toujours en Égypte.

Le HCR a établi une présence à Saloum, petite ville située à proximité de la frontière, au début de la crise pour répondre aux besoins immédiats. Bon nombre de gens n'ont pu pénétrer sur le territoire égyptien en raison des restrictions appliquées par le Gouvernement et sont restés bloqués dans la zone frontalière pendant des jours, attendant de trouver un moyen de transport pour rentrer chez eux. En collaboration avec ses partenaires, le HCR a distribué des denrées alimentaires, de l'eau, des couvertures et des articles d'hygiène. Avec l'accord des autorités, il a ensuite érigé des structures temporaires destinées à servir d'abris à court terme dans la zone frontalière.

Plus de 1 600 personnes relevant de la compétence du HCR et ne pouvant regagner leur foyer sont toujours bloquées à la frontière de

Saloum. Pour ce groupe, le HCR dispense des services essentiels, mène des activités d'enregistrement et de détermination du statut et soumet des demandes de réinstallation. Les autres organismes qui intervenaient à la frontière se sont retirés le 30 juin 2011 ; le HCR a donc assumé la responsabilité des services qu'ils assuraient et prévoit de maintenir une équipe de terrain jusqu'à la fin de l'année 2012.

● Besoins

Des demandeurs d'asile, principalement érythréens, éthiopiens, iraqiens, somaliens et soudanais, continuent d'arriver en Égypte. Dans son bureau du Caire, le HCR leur offre des services d'enregistrement, de détermination du statut, de protection et d'accompagnement psychosocial. Les personnes en situation irrégulière, y compris les demandeurs d'asile, continuent d'être placées en détention en Égypte. Si le HCR s'est vu accorder l'accès aux structures de détention où des réfugiés et des demandeurs d'asile enregistrés étaient détenus, l'accès aux demandeurs d'asile non enregistrés a été très limité.

Objectifs et cibles prioritaires en 2012

Besoins et services essentiels

- Renforcer les services destinés aux groupes ayant des besoins particuliers.
 - ☉ *Quelque 5 000 personnes bénéficient d'un accompagnement psychosocial.*
 - ☉ *Près de 10 000 personnes ayant des besoins spécifiques reçoivent un soutien.*
- Améliorer ou stabiliser l'état de santé de la population relevant de la compétence du HCR.
 - ☉ *Quelque 700 personnes ont recours à des services de santé génésique.*
 - ☉ *Environ 25 000 patients reçoivent des soins de santé primaires et/ou en milieu hospitalier.*
 - ☉ *Quelque 240 personnes sont orientées sur des services médicaux spécialisés.*
 - ☉ *Environ 20 000 personnes bénéficient d'une éducation sanitaire.*
- Offrir un accès optimal à l'éducation à la population relevant de la compétence du HCR.
 - ☉ *80 pour cent des enfants de cette population sont scolarisés dans le primaire.*
 - ☉ *65 pour cent des enfants sont scolarisés dans le secondaire.*
 - ☉ *250 enseignants sont formés.*
 - ☉ *800 enfants fréquentent des garderies préscolaires.*

Protection contre la violence et l'exploitation

- Réduire le risque de violence sexuelle et sexiste et améliorer les interventions.
 - ☉ *Des mécanismes d'orientation sont mis en place et maintenus.*
 - ☉ *Un groupe de travail interorganisations sur la violence sexuelle et sexiste est créé.*
 - ☉ *Des foyers-refuges sont ouverts et 12 femmes et jeunes filles sont en mesure d'en profiter.*
 - ☉ *Quelque 400 personnes bénéficient d'un accompagnement psychosocial.*

Environnement de protection favorable

- Faire cesser ou réduire les refoulements.
 - ☉ *Une centaine d'entretiens sont organisés avec des personnes relevant de la compétence du HCR.*
 - ☉ *Quatre sessions de formation au droit des réfugiés sont assurées.*

Procédures de protection équitable et délivrance de documents

- Améliorer ou maintenir la qualité de l'enregistrement et du profilage.
 - ☉ *Les données d'enregistrement sont actualisées.*
 - ☉ *L'enregistrement est conforme aux normes du HCR.*
 - ☉ *Quelque 2 000 personnes sont enregistrées à titre individuel.*
- Les procédures de détermination du statut de réfugié sont plus équitables et plus efficaces.
 - ☉ *Quelque 2 000 personnes bénéficient d'une procédure de détermination de leur statut.*

Solutions durables

- Réaliser tout le potentiel en matière de rapatriement librement consenti.
 - ☉ *Quelque 950 personnes bénéficient de services de transport pour regagner leur pays.*
 - ☉ *Quelque 950 personnes reçoivent une indemnité financière destinée à couvrir leurs frais de transport dans leur pays d'origine.*
 - ☉ *Quelque 950 vérifications sur les rapatriements librement consentis sont effectuées.*
- Réaliser tout le potentiel en matière de réinstallation.
 - ☉ *Une trentaine de personnes ayant besoin d'être réinstallées sont identifiées.*
 - ☉ *Quelque 950 dossiers de réinstallation sont établis et soumis.*
 - ☉ *Les fraudes lors de l'enregistrement sont détectées.*

Autonomisation et autosuffisance communautaires

- Le niveau d'autosuffisance est amélioré.
 - ☉ *Quelque 1 100 personnes reçoivent une formation professionnelle portant sur le tricot, la couture, la coiffure, la mécanique automobile, la soudure et la menuiserie.*
 - ☉ *Une stratégie est élaborée en vue de renforcer l'autosuffisance et les moyens d'existence.*

Présence du HCR en 2012

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	77
Internationaux	8
Nationaux	51
JEA	2
VNU	12
Autres	4



Un réfugié darfourien ayant fui la Libye est bloqué à la frontière égyptienne, à proximité de Saloun.

HCR / P. MOORE

La recherche de solutions durables, en particulier sous forme de rapatriement librement consenti et de réinstallation, à la situation des réfugiés qui ont des besoins de protection et d'autres besoins ne pouvant être pris en charge en Égypte, est l'un des principaux objectifs du HCR.

En raison de la situation socio-économique difficile dans laquelle se trouvent les réfugiés et les demandeurs d'asile en Égypte, le HCR et ses partenaires offrent une assistance aux plus démunis et aux personnes qui ont des vulnérabilités spécifiques, tout en s'efforçant d'améliorer l'autosuffisance.

Le HCR prévoit de rester présent à la frontière égypto-libyenne en 2012, afin de venir en aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asile bloqués dans cette zone. Le HCR leur offrira une assistance relative aux abris, aux vivres, à l'eau, à l'assainissement et au soutien psychosocial et facilitera si nécessaire leur réinstallation.

| Stratégie et activités |

Le HCR entend poursuivre les objectifs précédemment définis en Égypte, consistant à promouvoir un élargissement de l'espace de protection et de l'accès aux services essentiels pour les réfugiés et à rechercher des solutions durables en faveur des réfugiés de diverses nationalités qui vivent en milieu urbain. En

2010, le Caire a été choisi comme ville pilote pour la mise en œuvre de la politique du HCR sur la protection des réfugiés en milieu urbain et sur les solutions à leur intention. L'application de cette politique a donné naissance à de nouvelles stratégies dans les secteurs de la santé et de l'éducation. En 2012, l'Organisation mettra l'accent sur l'autosuffisance, les services sociaux, l'accompagnement psychosocial des réfugiés vulnérables et la mobilisation communautaire, tout en déployant des équipes volantes d'enregistrement à Alexandrie. Elle orientera également ses efforts sur le rapatriement librement consenti et la réinstallation, afin de tirer parti de toutes les occasions qui se présentent en matière de solutions durables.

En collaboration avec ses partenaires, le HCR s'efforcera de réduire le risque de violence sexuelle et sexiste et d'assurer une meilleure prise en charge des victimes. En 2011, la coordination interorganisations a été renforcée, le formulaire d'admission et d'évaluation révisé et le réseau d'orientation des victimes élargi et institutionnalisé. Par l'intermédiaire de ce réseau, les victimes de violences sexuelles et sexistes et les victimes de la traite bénéficient de foyers-refuges, de services médicaux et juridiques, d'un accompagnement psychosocial, d'une aide financière et de moyens d'existence.

○ Contraintes

L'espace de protection est limité en Égypte. Le HCR continue de faire campagne pour obtenir un accès sans entrave à tous les réfugiés et demandeurs d'asile. Il sera peut-être possible d'organiser des rapatriements librement consentis au Soudan du Sud, en raison de la récente accession du pays à l'indépendance ; en revanche, les perspectives dans ce domaine demeurent incertaines pour les réfugiés originaires de la plupart des autres pays. La réinstallation à partir du Caire, en dépit de l'augmentation des possibilités offertes en la matière, ne demeurera une solution durable que pour une minorité de réfugiés. Il se peut néanmoins que la réinstallation soit la seule solution viable pour plus de 1 600 personnes relevant de la compétence du HCR, qui ne sont pas de nationalité libyenne et qui sont bloquées à la frontière égypto-libyenne. De concert avec l'OIM, le HCR s'emploiera à mettre au point des programmes de rapatriement librement consenti pour les demandeurs d'asile déboutés.

Ces dernières années, le HCR s'est efforcé de réorienter son assistance auprès des réfugiés, en passant de l'aide individuelle à un appui au renforcement de l'autosuffisance, notamment par le biais de la formation professionnelle, du microcrédit et de services d'orientation professionnelle et d'aide à l'emploi. Cependant, l'absence de cadre juridique en matière d'asile, le chômage massif et la pauvreté généralisée dont souffre la population égyptienne, et les chances très minimes qu'ont les réfugiés de trouver un emploi dans le secteur informel, demeurent

des obstacles considérables à l'action que le HCR cherche à mener pour remédier à la situation de ces réfugiés vivant en milieu urbain.

| Organisation et mise en œuvre |

○ Coordination

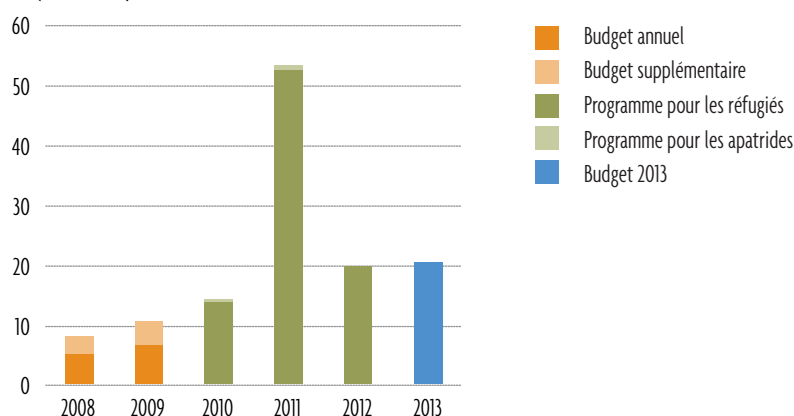
Le HCR continuera de travailler en étroite collaboration avec le Service des réfugiés du ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur. Il prévoit d'entamer une collaboration, dans les domaines de l'assistance financière et de l'autosuffisance des réfugiés, avec un nouveau partenaire d'exécution international en 2012. Le Haut Commissariat poursuivra également ses efforts pour diversifier l'éventail de ses partenaires locaux. Enfin, il développera sa coopération avec les grandes universités du Caire et maintiendra d'étroites relations de travail avec d'autres organismes onusiens, la Ligue des États arabes et le Parlement arabe.

| Informations financières |

Les besoins financiers pour l'opération du HCR en Égypte sont légèrement plus élevés en 2012 qu'au début de l'année 2011 et se montent à 19,7 millions de dollars E.-U. Au cours de l'année 2011, le budget de l'Égypte a considérablement augmenté, en raison des besoins supplémentaires suscités par la situation en Libye. En 2012, les besoins supplémentaires liés à la crise libyenne ont été inclus dans le budget global.

Budget du HCR en Égypte 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux

Ministère de la Santé et de la Population

ONG

Arab Council Supporting Fair Trial - Human Rights

Association égyptienne de planification familiale

Association for Development and Enhancement of Women

Caritas Égypte

Central Association for Kinder Garten's Supervisors League

Croissant-Rouge égyptien

Fédération égyptienne des scouts et guides

Services de secours catholiques

Terre des Hommes

Autres

St. Andrew's Church

TADAMON

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux

Ministère des Affaires étrangères (Service des réfugiés)

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Solidarité et de la Justice sociale

ONG

AMERA

Autres

Associations locales

Église du Sacré-Cœur

FNUAP

OIM

OMS

UNICEF

Budget 2012 pour l'Égypte (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Accès à l'assistance juridique	224 221	0	224 221
Accès au territoire et non-refoulement	97 748	0	97 748
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	214 766	0	214 766
Sous-total	536 735	0	536 735
Procédures de protection équitables			
Enregistrement et établissement de profils	852 033	0	852 033
Détermination du statut de réfugié	423 233	0	423 233
Sous-total	1 275 266	0	1 275 266
Protection contre la violence et l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	450 439	0	450 439
Détention non arbitraire	189 313	0	189 313
Protection des enfants	212 100	0	212 100
Sous-total	851 851	0	851 851
Besoins élémentaires et services essentiels			
Santé	2 037 236	16 706	2 053 942
Santé génésique et services liés au VIH	515 067	0	515 067
Nutrition	2 015 995	0	2 015 995
Eau	192 160	0	192 160
Articles ménagers et d'hygiène de base	4 568 370	52 184	4 620 555
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	190 158	0	190 158
Éducation	4 136 918	0	4 136 918
Sous-total	13 655 906	68 890	13 724 796
Autonomisation et autosuffisance communautaires			
Mobilisation communautaire	539 105	0	539 105
Autosuffisance et moyens d'existence	1 005 903	0	1 005 903
Sous-total	1 545 009	0	1 545 009
Solutions durables			
Retour volontaire	1 153 260	0	1 153 260
Réinstallation	438 330	0	438 330
Sous-total	1 591 590	0	1 591 590
Logistique et appui aux opérations			
Gestion des opérations, coordination et appui	201 402	0	201 402
Sous-total	201 402	0	201 402
Total	19 657 759	68 890	19 726 649
Budget 2011 révisé	52 891 555	679 846	53 571 401